



Montréal, le 3 décembre 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Maître [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents

**V/Réf. : [REDACTED]
N/Réf. : 0801-01-2015-287**

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance reçue le 18 novembre 2015 et transférée à la responsable de l'accès à l'information. Votre demande vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision T-001069/C-170868 rendue par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole le 13 avril 1992.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de cette décision.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision